



# Pompes Funèbres de la Chapelle

37 Rue de la liberté 57520 GROSBLIEDERSTROFF

Tél : 03 87 28 56 56 - mail : [pf@pfdelachapelle.fr](mailto:pf@pfdelachapelle.fr)

Siret: 983 621 905 00014 - APE : 9603Z - N°Hab. Préf : 24-57-0225

## DEVIS TYPE INHUMATION

Devis n°0000000057 établi le 25/03/2025

Désignation	MT TTC	TVA
<b>Organisation et démarches</b>		
# Démarches administratives	120,00	2
Petites fournitures, frais de dossier	40,00	2
<b>TOTAL Organisation et démarches</b>	<b>160,00</b>	
<b>Toilette - Conservation</b>		
Habillage du défunt et mise en bière	130,00	2
Toilette mortuaire et produit d'hygiène	75,00	2
<b>TOTAL Toilette - Conservation</b>	<b>205,00</b>	
<b>Transport avant mise en bière</b>		
* Housse mortuaire	60,00	2
<b>TOTAL Transport avant mise en bière</b>	<b>60,00</b>	
<b>Dépôt en chambre funéraire</b>		
# Salle de Préparation	60,00	2
# Salon de Présentation forfait journalier	89,00	2
Désinfection	15,00	2
<b>TOTAL Dépôt en chambre funéraire</b>	<b>164,00</b>	
<b>Cercueil - Mise en bière et fermeture</b>		
* Plaque d'identité	60,00	2
* Cercueil Bruxelles	900,00	2
Capiton Saturne Champagne	80,00	2

Désignation	MT TTC	TVA
4 poignées bois	140,00	2
Cache vis boule bois	64,00	2
* Bac d'étanchéité	12,00	2
ornement	50,00	2
<b>TOTAL Cercueil - Mise en bière et fermeture</b>	<b>1306,00</b>	
<b>Cérémonie</b>		
Corbillard aux obsèques	365,00	3
Porteurs aux obsèques	350,00	2
<b>TOTAL Cérémonie</b>	<b>715,00</b>	
<b>Transport</b>		
Nombres de Kms A/R	3,00	3
<b>TOTAL Transport</b>	<b>3,00</b>	
<b>Intervention du personnel</b>		
# Intervention du Personnel en heure	45,00	2
<b>TOTAL Intervention du personnel</b>	<b>45,00</b>	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €	
2	20,00	1908,33	381,67	2290,00
3	10,00	334,55	33,45	368,00
Total		2242,88	415,12	2658,00

Bon pour accord

Signature

### CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Michaël CHAMBELLANT

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.